

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 16 mai 2024

Délibération n° 20240516.4

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 10	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec pouvoir : 1	- dont « abstention » : 0
Absents : 3	

Le jeudi 16 mai 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 10/05/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Messieurs Marc BUISSON et Thibaut MARTINEZ

ABSENT avec pouvoir : Monsieur Yoann LEVÊQUE

ABSENTE retardataire : Madame Nathalie BERTRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

Convention du Food-Truck PUGET

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Food-Truck gérée par Mr PUGET Emeric, a sollicité depuis quelques mois la possibilité de s'installer le dimanche soir de 18h00 à 22h00 dans la cour de l'ancienne école pour la vente de différents plats cuisinés avec une installation sous forme de terrasse.

Une convention a été mise en place pour cet emplacement. Il a été convenu que la commune loue le stationnement sur l'emplacement public dans la cour de l'ancienne école les dimanche soir de 18h00 à 22h. La redevance pour le stationnement est de 4 euros par passage payable une seule fois au trimestre au Service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse à compter du 1^{er} juin 2024.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et accepte :

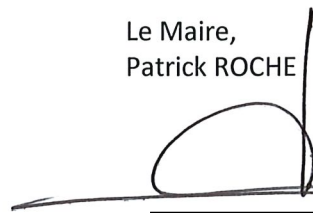
- L'installation de l'entreprise Food-Truck le dimanche de 18h à 22h00 dans la cour de l'ancienne école,
- La location de l'emplacement au tarif de 4 euros par passage

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE




Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240524-20240516-4-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2024